

Avis 2022/19 Scan cars



©

Cet avis est écrit en « Facile à lire et à comprendre » (FALC).
Les personnes qui veulent plus d'explications,
peuvent téléphoner au CSNPH.

Les personnes avec un handicap ont souvent
une carte de parking spéciale.

On met cette carte à l'avant de sa voiture
derrière le pare-brise.

On peut alors se garer
sur les places de parking
pour les personnes avec un handicap
ou sur n'importe quelle autre place de parking.



On peut souvent se garer gratuitement
quand on a cette carte.

Plusieurs villes utilisent des voitures spéciales
pour lire les plaques des voitures garées.

Grâce à une caméra

qui est sur le toit de cette voiture spéciale.
Ces voitures spéciales s'appellent des **scan cars**.



Les scan cars contrôlent
si une voiture peut se garer quelque part ou non.
Par exemple : si le conducteur a payé
pour le parking.

Mais les scan cars n'arrivent pas
à lire la carte de parking
des personnes qui ont un handicap.

Alors, les personnes avec un handicap
reçoivent des amendes,
même si elles ont le droit de se garer
parce qu'elles ont une carte de parking.



Ce n'est pas juste.
Il faut trouver une **solution**.

Les villes proposent que
les personnes avec un handicap
écrivent leur numéro de plaque
sur un site internet.



Mais c'est difficile pour les personnes !

Certaines personnes n'ont pas de voiture.
Elles utilisent les voitures d'autres personnes
avec des plaques différentes à chaque fois.
Alors, elles doivent à chaque fois
écrire le numéro de plaque

sur le site internet.

C'est compliqué !

Les personnes d'un autre pays
ont parfois aussi une carte de parking
pour leur handicap.

Mais elles ne peuvent pas enregistrer
leur plaque de voiture en Belgique.

Le CSNPH veut une solution différente.

Le CSNPH demande que la carte de parking
soit suffisante.

Ça veut dire qu'il ne faut pas
faire d'autres démarches,
comme aller sur un site internet.

© Ce logo a été fait par [Inclusion Europe](#)